

# RAPPORT SUR L'ÉTAT DES STOCKS

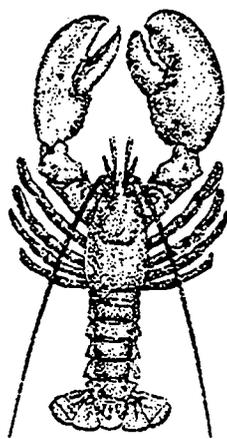
## RÉGION LAURENTIENNE

Institut Maurice-Lamontagne  
C.P. 1000, Mont-Joli, Québec, G5H 3Z4, CANADA

MPO, Pêches de l'Atlantique, Rapport sur l'état des stocks 96/3

Mars 1996

## LE HOMARD DU QUÉBEC



### BIOLOGIE

Le homard américain *Homarus americanus* est une des espèces les plus importantes économiquement et écologiquement des eaux côtières de l'Amérique du Nord. Le homard se distribue le long de la côte ouest de l'Atlantique, du Labrador au Cap Hatteras. Le homard adulte fréquente préférentiellement les substrats rocheux présentant des abris mais on le retrouve aussi sur des substrats sableux ou même vaseux. Les concentrations commerciales se retrouvent à des profondeurs inférieures à 35 m. Une flottille hauturière exploite cependant des

concentrations de homard se trouvant en bordure du plateau néo-écossais à des profondeurs pouvant atteindre 450 m.

Les femelles atteignent la maturité sexuelle autour de 79 mm de longueur du céphalothorax dans la partie sud des Îles-de-la-Madeleine et autour de 84 mm de longueur de céphalothorax dans la partie nord des Îles et en Gaspésie. Les femelles suivent généralement un cycle de reproduction de deux ans, les années de ponte alternant avec les années de mue.

Une femelle pondant pour la première fois peut produire tout près de 8000 oeufs tandis qu'une femelle de 125 mm de longueur de céphalothorax (5 pouces) peut pondre jusqu'à 35000 oeufs. Une fois pondus, les oeufs se fixent sur les pattes natatoires de la femelle et y demeurent de 9 à 12 mois, avant d'éclore sous forme de larve pélagique l'été suivant. La larve demeure dans le plancton pour une période de temps pouvant varier de 3 semaines à 10 semaines, selon la température. Une fois parvenue au stade 4, après la métamorphose, la postlarve

quitte les eaux de surface pour s'établir sur le fond.

Au cours des premières années de leur vie benthique, jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille d'environ 40 mm de longueur de céphalothorax, les homards mènent une existence cryptique et se concentrent dans des habitats structurellement hétérogènes, offrant de nombreux espaces pour s'abriter. Un homard atteint la taille minimale de capture (76 mm de longueur de céphalothorax) entre 6 et 8 ans, après avoir mué de 15 à 20 fois.

Au cours des 20 dernières années, les débarquements de homard ont atteint des niveaux très élevés tant au Québec que dans l'ensemble de l'Atlantique canadien, rejoignant dans certains endroits les niveaux enregistrés vers la fin du siècle dernier, au moment où débutait l'exploitation du homard. Les captures enregistrées au cours des 7 dernières années aux Îles-de-la-Madeleine ont

dépassé le sommet qui avait été enregistré en 1905. En 1995, les débarquements de la Gaspésie ont atteint le sommet de 1880. Cette augmentation généralisée des débarquements de homard laisse perplexe d'autant plus que les informations biologiques recueillies sur les populations de homard laissent plutôt croire que les stocks sont surexploités. Au cours des prochaines années, des efforts supplémentaires seront consentis à l'échelle du Québec ainsi qu'à l'échelle de l'Atlantique afin de mieux comprendre et de mieux prévoir les fluctuations de l'abondance du homard.

## CONTEXTE DE GESTION

La pêche au homard se pratique le long de l'ensemble des côtes du Québec. En 1995, 658 permis de pêche étaient actifs, répartis à l'intérieur de 8 zones de pêche (Figure 1).

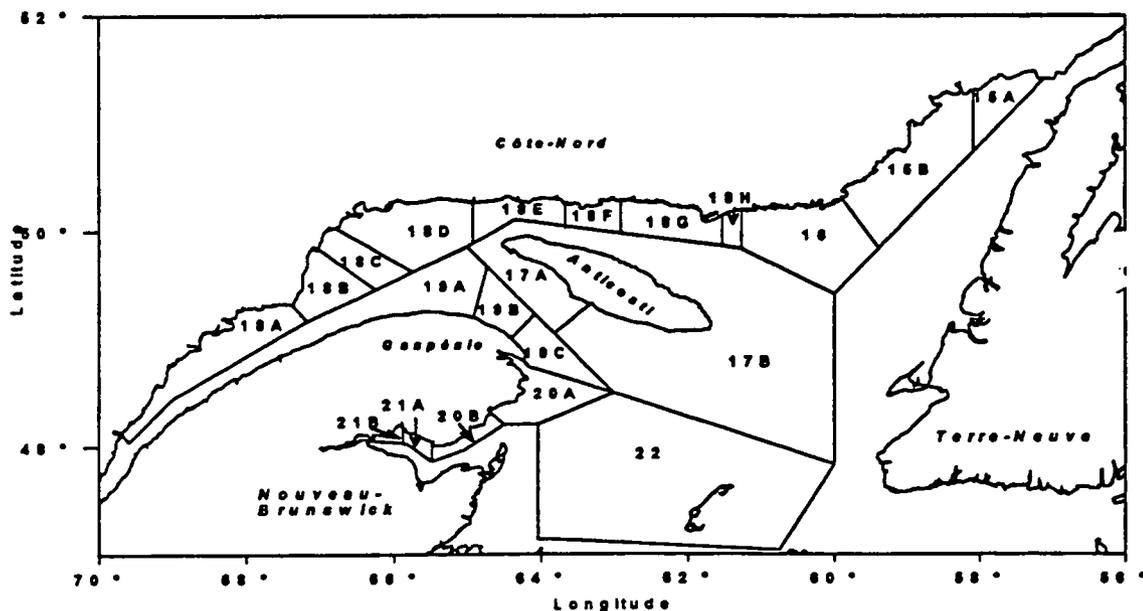


Figure 1. Zones de pêche au homard au Québec

Le nombre de casiers standards autorisés par permis est de 250 ou 300 selon les zones. L'utilisation de casiers plus volumineux a été contrôlée par une limitation de leur nombre, proportionnelle à l'augmentation de leur efficacité. Ainsi, le nombre de casiers dont les dimensions étaient supérieures à celles du casier standard (dimensions variables selon les zones) a été limité à 175 ou 210 dans les zones où un maximum de 250 et de 300 casiers standards étaient autorisés. La pêche au homard est une pêche printanière et la durée de la saison varie entre 9 et 12 semaines selon les zones. Le début de la saison coïncide avec le départ des glaces. La pêche au homard est soumise à une réglementation imposant une taille minimale de capture et le rejet des femelles oeuvées, qui a pour objectif la conservation de la ressource, via le maintien d'une certaine production d'oeufs. La taille minimale de capture est présentement fixée à 76 mm de longueur du céphalothorax (3") dans toutes les zones de pêche du Québec.

Afin de réduire la capture de homards de taille non commerciale, l'utilisation d'évents d'échappement est devenue obligatoire en 1994. Les casiers doivent désormais être munis d'une ouverture rectangulaire de 43 mm x 127 mm ou de deux ouvertures circulaires de diamètre de 56 mm, dans chaque salon. Les pêcheurs du sud de la Gaspésie (zones 20A (en partie), 20B et 21) effectuent depuis 1993 le marquage de femelles oeuvées. Un certain nombre de femelles portant des oeufs sont marquées d'une encoche au telson (V-notch) et remises à l'eau. Cette marque demeure visible l'année suivante et permet de reconnaître les femelles à

potentiel reproducteur même quand elles ne portent plus d'oeufs. La protection de ces femelles leur permet de pondre une seconde et peut-être même une troisième fois. Les femelles présentant une telle marque au telson doivent obligatoirement être remises à l'eau depuis 1994. En novembre 1995, le CCRH (Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques) a déposé un rapport sur la conservation du homard qui guidera les actions qui seront prises dans le futur en matière de conservation. Les principes, la stratégie et les mesures de conservation proposées par le CCRH sont présentées et analysées un peu plus loin dans le document.

## ÉTAT DES STOCKS EN 1995

### Débarquements

En 1995, les débarquements de homard au Québec ont augmenté de 6,5 % par rapport à 1994. On se rappelle qu'en 1994, les débarquements avaient diminué de 18 % par rapport à 1993. Ils ont atteint 3177 t en 1995, comparativement à 2982 t en 1994 (Figure 2, Tableau 1). En 1995, 66 % des captures du Québec provenaient des Îles-de-la-Madeleine (zone 22), 30 % provenaient de la Gaspésie (zones 19, 20 et 21) et 4 % de la Côte-Nord (zones 15, 16 et 18) et de l'Île d'Anticosti (zone 17). Aux Îles-de-la-Madeleine, les captures ont augmenté de 4,6 % par rapport à l'année précédente, passant de 2007 t en 1994 à 2099 t en 1995. En Gaspésie, les captures ont augmenté considérablement en 1995, par rapport à 1994. Elles ont atteint 951 t en 1995, comparativement à 806 t en 1994, soit une augmentation de 18 %. Sur la Côte-Nord, plus particulièrement dans

la zone 16, les débarquements ont été beaucoup plus faibles en 1995 (2 t) comparativement à 1994 (10 t). Dans la zone 15, les débarquements ont été équivalents à ceux de 1994, soit 8 t, ce qui constitue toutefois une diminution par rapport à ce qu'ils étaient antérieurement soit une moyenne de 34 t entre 1984 et 1993.

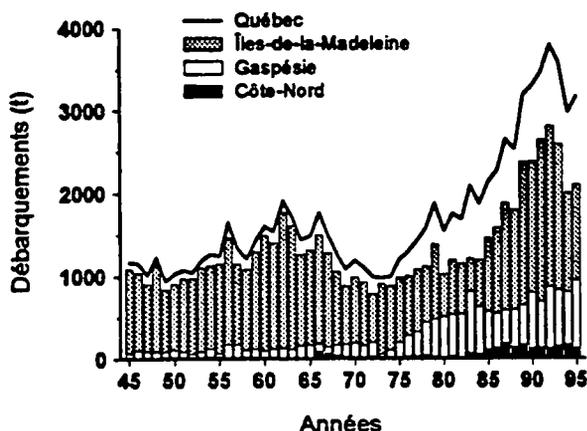


Figure 2. Débarquements de homard au Québec

Tableau 1. Débarquements (t) de homard au Québec par zone de pêche

	1991	1992	1993	1994	1995*
zone 15	32	37	26	8	8
zone 16	12	16	14	10	2
zone 17	76	98	108	143	113
zone 18	12	5	12	8	4
zone 19	17	18	25	25	37
zone 20	621	797	751	730	864
zone 21	64	58	59	51	50
zone 22	2642	2806	2593	2007	2099
<b>TOTAL</b>	<b>3476</b>	<b>3835</b>	<b>3588</b>	<b>2982</b>	<b>3177</b>

\* données préliminaires

En 1995, la pêche a débuté un peu plus tard qu'en 1994 (jusqu'à une semaine plus tard à certains endroits), dans des

conditions climatiques et météorologiques plus favorables que l'année précédente. L'effort de pêche déployé en début de saison (trois premières semaines) a été plus élevé en 1995 qu'en 1994. Les débarquements se sont faits plus rapidement en 1995 qu'en 1994. Par exemple, aux Îles-de-la-Madeleine, 53 % des débarquements de l'année avaient été effectués dans les 3 semaines suivant l'ouverture de la pêche, contre 41 % en 1994. Aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, l'effort de pêche est très élevé et permet d'exploiter rapidement la biomasse disponible, et ce davantage lorsque les conditions météorologiques le permettent, comme ce fut le cas en 1995.

De façon générale, les débarquements enregistrés à l'échelle du Québec demeurent à un niveau très élevé, si on les compare à la moyenne des vingt-cinq dernières années qui est de 2150 t. La remontée des débarquements a été surtout spectaculaire aux Îles-de-la-Madeleine alors qu'ils ont presque triplé entre 1976 et 1992. Les débarquements ont aussi augmenté régulièrement entre le milieu des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt-dix presque partout le long de la côte Atlantique canadienne, ce qui laisse croire à l'influence de variables communes ayant favorisé le recrutement du homard à grande échelle. Pour l'instant, les facteurs expliquant ce phénomène ne sont pas encore bien cernés.

## Indices d'abondance

Un indice de l'abondance du homard de taille commerciale (plus grand que 76 mm de longueur de céphalothorax) est obtenu à partir des prises par unité d'effort (PUE) (nombre de homards/casier/jour) provenant de l'échantillonnage en mer des captures commerciales. En 1995, aux Îles-de-la-Madeleine, les PUE enregistrées au début de la saison étaient assez élevées (1,44). Elles ont suivi la même tendance que par les années passées, soit une diminution à mesure que la saison de pêche progressait (Figure 3). Au milieu de la saison de pêche, on a enregistré des PUE de 0,67 homards/casier/jour. Les PUE enregistrées environ deux semaines avant la fermeture de la pêche étaient trois fois et demie plus faibles qu'en début de saison (0,42), indiquant une raréfaction des homards disponibles à la pêche. Les PUE enregistrées en début, milieu et fin de pêche en 1995 étaient similaires en tout points à ceux de 1994. La diminution des PUE observée au milieu de la saison de pêche contraste avec ce qui avait été observé au cours des années 1990 à 1993 où les PUE élevées s'étaient maintenues plus longtemps, vraisemblablement en raison d'une biomasse plus élevée de homard sur le fond.

En 1995, tout comme en 1994, cette baisse des PUE en milieu de saison suggère que l'abondance de homard n'était pas suffisante pour permettre de maintenir des taux de capture élevés pendant une période de temps prolongée.

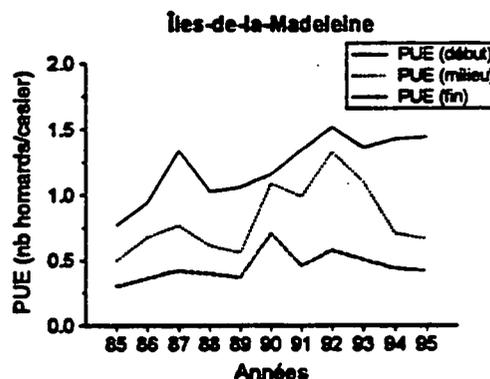


Figure 3. Prises par unité d'effort (PUE) - Îles-de-la-Madeleine

En Gaspésie, les PUE observées en 1995 en début de saison de pêche étaient deux fois plus élevées que celles observées en 1994, soit 1,13 comparativement à 0,55 homards/casier/jour et beaucoup plus élevées que ce qui a été observé depuis 1988. La situation contraste avec celle de l'an dernier où l'on avait observé de très faibles PUE en début de saison, ce qui avait été attribué aux faibles températures (inférieures à 2°C) observées sur les fonds de pêche, qui auraient affecté la capturabilité du homard. En 1995, en début de saison, la température sur les fonds de pêche était un peu plus chaude qu'en 1994 (autour de 3°C), ce qui pourrait expliquer en partie les taux de capture élevés. Les PUE étaient encore aussi élevées au milieu de la saison de pêche (1,10 homards/casier/jour), laissant croire à prime abord à une biomasse de homard beaucoup plus élevée que par les années passées. Habituellement, en Gaspésie, les bons rendements du début de saison de pêche ne sont jamais soutenus très longtemps. L'examen de l'évolution hebdomadaire des PUE obtenues du programme pêcheurs-repères montre cependant que les taux de capture ont diminué entre les deux périodes

d'échantillonnage, pour ensuite remonter juste au moment où l'échantillonnage a été réalisé. Cette diminution des taux de capture peut être reliée à un refroidissement des eaux au cours de cette courte période. En effet, des températures froides (0°C) ont été enregistrées sur le fond entre les deux périodes d'échantillonnage en mer. En fin de saison de pêche, les PUE étaient nettement réduites, et légèrement inférieures à celles observées l'année précédente (0,23 comparativement à 0,37).

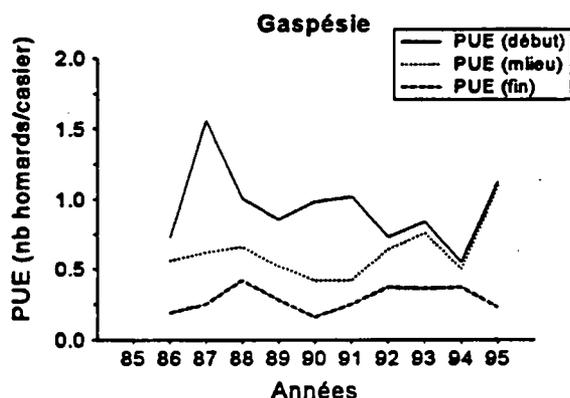


Figure 4. Prises par unité d'effort (PUE) - Gaspésie

De manière générale, les taux de capture diminuent à mesure que l'on se rapproche de la limite nordique de distribution du homard. Les PUE de homards de taille commerciale calculées en début, milieu et fin de saison de pêche de 1995 sur la Basse Côte-Nord étaient respectivement de 0,53, 0,21 et de 0,18 homard/casier/jour. Mis à part le début de la saison, les taux de capture enregistrés en 1995 étaient plus faibles qu'en 1994 (0,50, 0,57 et 0,40 homards/casier/jour). Les taux de capture obtenus sur la Côte-Nord sont nettement inférieurs à ceux

observés dans les autres régions. Ils se comparent à ceux obtenus en fin de saison en Gaspésie ou aux Îles-de-la-Madeleine.

Des données sur les taux de capture sont aussi obtenues d'un programme de pêcheurs-repères qui a débuté en 1991. En 1995, 27 pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et de la Côte-Nord ont participé au programme. Les PUE estimées en poids (kg homard/casier/jour) ont été compilées à partir de données sur les prises et l'effort obtenues des pêcheurs sur une base quotidienne et ont permis d'obtenir une estimation globale des taux de capture pour l'ensemble de la saison. Depuis 1991, les PUE ont suivi la même tendance que les débarquements. Aux Îles-de-la-Madeleine, les PUE globales sont passées de 0,46 à 0,48 kg/casier/jour entre 1994 et 1995. En Gaspésie et sur la Côte Nord, elles sont passées respectivement de 0,27 à 0,30 et de 0,14 à 0,12 kg/casier/jour. Ces valeurs confirment ce qui est observé au niveau des débarquements et au niveau de l'échantillonnage commercial. Bien que l'on puisse présumer que les PUE reflètent avec une certaine justesse le niveau d'abondance des homards sur le fond, il est à noter cependant que les niveaux élevés des PUE observés aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie peuvent refléter en partie les récents changements apportés au niveau de l'unité d'effort (casiers plus volumineux, événements d'échappement) ou au niveau de la stratégie de pêche qui ont pour effet d'augmenter le rendement de la pêche.

## Structure démographique et mortalité

En général, les prises sont constituées de mâles et de femelles dans des proportions égales. La proportion de femelles oeuvées varie entre les années et à l'intérieur d'une même saison de pêche. Elles sont en général mieux représentées dans les casiers à la fin de la saison de pêche, alors que les homards commerciaux sont beaucoup moins abondants et que la pêche se fait beaucoup plus près de la côte et à plus faible profondeur. Les distributions des fréquences de taille des homards montrent que la proportion d'individus de taille commerciale (longueur de céphalothorax plus grande que 76 mm) est élevée au début et au milieu de la saison de pêche puis diminue en fin de saison.

Elles illustrent bien la diminution des homards de taille commerciale disponibles à la pêche qui se produit à mesure que la saison progresse. En même temps que les homards de taille commerciale sont enlevés des fonds, la proportion de homards de taille sublégal et de celle des femelles oeuvées augmente dans les prises.

L'analyse de la composition en taille des captures nous permet d'évaluer l'intensité de l'exploitation. En 1994, aux Îles-de-la-Madeleine, le taux d'exploitation a été de 69 % dans la partie sud et de 52 % dans la partie nord. Entre 1985 et 1994 le taux d'exploitation moyen calculé dans ces deux secteurs était de 64 % et 53 % respectivement. En Gaspésie, le taux d'exploitation est généralement plus élevé. La moyenne observée entre 1986 et 1994 est de 73 %.

En 1994, le taux d'exploitation était le plus faible enregistré depuis 1986 en Gaspésie, soit de 67 %. Les mauvaises conditions météorologiques et climatiques observées en 1994 avaient occasionné des faibles taux de capture, et avaient forcé une réduction de l'effort de pêche. Ces facteurs ont peut-être contribué à réduire le taux d'exploitation. Les homards subissent aussi annuellement une mortalité naturelle qui est évaluée à environ 10 %. De façon générale, on considère que les populations de homard, non seulement au Québec mais à l'échelle de l'Atlantique canadien subissent un taux de mortalité annuel élevé. Cette situation se traduit par la dépendance du succès de la pêche sur l'abondance des homards qui atteignent la taille commerciale une année donnée. L'exploitation ne porte que sur quelques classes de mue et les débarquements fluctuent en fonction de la force des classes de mue qui entrent dans la pêche. À de tels niveaux d'exploitation, les années de bon recrutement ne peuvent soutenir la pêche pour une très longue période.

## PERSPECTIVES POUR 1996

L'abondance des homards dont la taille se situe sous la taille commerciale (prérecrues) peut constituer un indice de la quantité de homard qui s'apprête à entrer dans la pêche au cours des prochaines années. En général, les prérecrues dont la taille se situe entre 67 et 76 mm de longueur de céphalothorax aux Îles-de-la-Madeleine et entre 64 et 76 mm de longueur de céphalothorax en Gaspésie mueront au cours de l'été ou l'automne suivant la saison de pêche, et

composeront ainsi les captures de l'année suivante. Un indice de l'abondance des prérecrues est obtenu à partir des taux de capture enregistrés au cours de l'échantillonnage en mer des prises commerciales. L'analyse rétrospective de la relation entre différents indices de prérecrues observés une année donnée et les débarquements de l'année suivante montre que ce type d'indice permet de prévoir assez justement la tendance des débarquements une année à l'avance (Figures 5 et 6). La diminution des débarquements amorcée aux Îles-de-la-Madeleine en 1993 avait été perçue au niveau des prérecrues l'année précédente. Il en a été de même aussi en ce qui concerne la diminution observée en 1994.

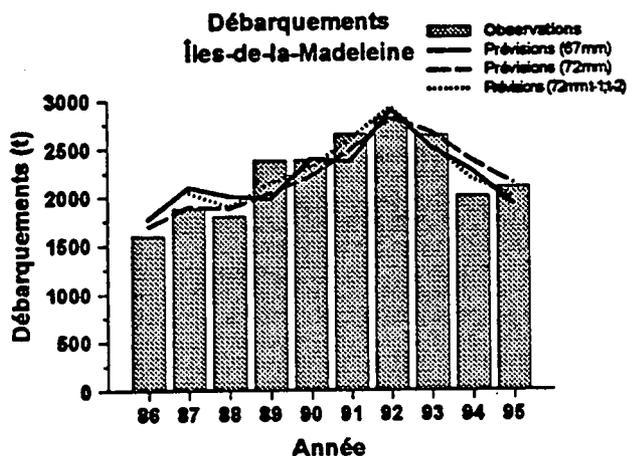


Figure 5. Débarquements observés et prédits aux Îles-de-la-Madeleine entre 1987 et 1995

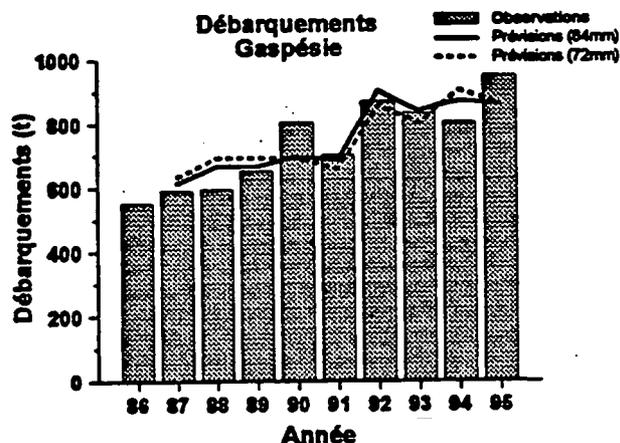


Figure 6. Débarquements observés et prédits en Gaspésie entre 1987 et 1995

En 1994, la réglementation sur les événements d'échappement est devenue effective, ce qui a réduit significativement le nombre de prérecrues dans les casiers. L'instauration de ces événements a interrompu la série temporelle de données sur les prérecrues acquise jusqu'en 1993. Le nombre de prérecrues doit donc être estimé autrement. Des échantillonnages additionnels des captures commerciales ont été réalisés depuis aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie en modifiant les casiers de façon à obstruer les événements d'échappement. De cette façon, on peut estimer la quantité de prérecrues perdue en raison de l'utilisation des événements et corriger ensuite les valeurs de prérecrues obtenues au moment de l'échantillonnage régulier. En 1995, le nombre de prérecrues observé dans les casiers dont les événements étaient bouchés était plus élevé qu'en 1994 aux Îles-de-la-Madeleine et à peu près équivalent en Gaspésie. Selon ces observations, on pourrait s'attendre en 1996 à une augmentation des débarquements pour les Îles-de-la-Madeleine et à des débarquements similaires à ceux de 1995 pour la

Gaspésie. Cependant, beaucoup de variabilité est pour l'instant associée aux observations qui ont été faites, ce qui amène de l'incertitude quant aux prévisions de débarquements que l'on peut faire pour la prochaine année. Il faudra attendre que la série temporelle de données s'allonge un peu plus avant de pouvoir interpréter avec certitude les niveaux d'abondance révélés par ces nouveaux calculs.

Un outil de prévision des débarquements indépendant de la pêche commerciale est aussi en développement aux Îles-de-la-Madeleine. Un échantillonnage réalisé à l'aide d'un chalut de fond de type *Nephrops* permet d'obtenir une image de la fraction de la population constituée des plus petits individus, c'est-à-dire des classes de mue qui entreront dans la pêche une à trois années plus tard. Les travaux portent présentement sur l'évaluation de l'abondance des prérecrues appartenant aux différentes classes de mue observées et sur leur croissance afin de prédire leur entrée dans la pêche commerciale. L'utilisation de ces indices d'abondance comme outils de prévision du recrutement à la pêche devra toutefois attendre encore quelques années.

## MESURES DE CONSERVATION

Au cours de l'année 1994, le ministre des Pêches et des Océans a demandé au Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) d'examiner l'approche actuelle visant à protéger le homard de l'Atlantique et de lui présenter des recommandations sur les stratégies de gestion à mettre en oeuvre en vue de la conservation de cette

ressource. Le CCRH a déposé son rapport en novembre 1995, dans lequel il présente une définition de la conservation ainsi qu'un énoncé d'objectifs. Il énonce aussi des principes et une stratégie de conservation ainsi qu'une série de mesures de conservation pouvant être utilisées pour atteindre certains objectifs particuliers. Le CCRH propose aussi une nouvelle base géographique pour l'élaboration des stratégies de conservation, qui regroupe ensemble des districts de pêche qui présentent des caractéristiques biologiques et environnementales semblables. La façon de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans ce rapport n'est pas encore déterminée pour l'instant et dépend de l'aval que donnera le Ministre à ce rapport. On peut penser toutefois que la mise en oeuvre pourrait éventuellement se faire graduellement et que les pêcheurs auraient à choisir en partenariat avec le MPO, les mesures de gestion qu'ils appliqueraient dans leur zone de pêche.

Un des objectifs généraux de conservation élaboré par le CCRH consiste à maintenir les stocks à un niveau optimal pour toute la gamme de conditions environnementales susceptibles d'être rencontrées, par le maintien d'une biomasse de géniteurs permettant une production forte et continue de juvéniles. Plus précisément, les mesures de conservation proposées par le CCRH visent à accroître la production d'oeufs, à réduire le taux d'exploitation et l'effort de pêche réel ainsi qu'à améliorer la structure des stocks. Présentement, le niveau de production d'oeufs est faible si on le compare à celle d'un stock inexploité. Le niveau de production d'oeufs par recrue est de l'ordre de 1 %

de celui d'un stock non pêché et ce, dans la plupart des stocks de homard de l'Atlantique canadien. Le CCRH juge ce niveau inacceptable et recommande que le niveau de production d'oeufs par recrue de tous les stocks de homard de l'Atlantique canadien soit porté, par des mesures appropriées, au niveau de 5% d'un stock non pêché. Bien que ce niveau soit plus faible que celui adopté par d'autres pays, le CCRH juge néanmoins ce niveau raisonnable et réalisable à moyen terme. Plusieurs pays ont adopté des points de référence biologiques comme base de leur système de gestion du homard. L'Australie et les États-Unis utilisent aussi le concept de rendement en oeuf par recrue comme base de définition de la surexploitation. Aux États-Unis, selon ce principe, un stock de homard est considéré comme étant surexploité si la production d'oeufs par recrue de ce stock est inférieure à 10 % de ce qu'elle serait, si ce même stock n'était pas pêché. Diverses mesures sont proposées par le CCRH afin d'atteindre ce niveau-cible de 5 %, dont entre autres l'augmentation de la taille minimale de capture, le marquage des femelles oeuvées (V-notch), l'imposition d'une taille maximale, la réduction du taux d'exploitation, la fermeture de secteurs à la pêche et l'utilisation de casiers davantage sélectifs.

Des calculs de rendement en oeufs par recrue ont été faits pour les stocks de homard des parties nord et sud des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie. Les calculs ont été faits à partir d'un modèle qui a été développé et qui est présentement utilisé aux États-Unis. Il s'agit d'estimations préliminaires qui seront réévaluées dans le courant de

l'année après l'ajustement du modèle à certaines réalités canadiennes et après l'amélioration de l'estimation des paramètres utilisés dans le modèle. Aux taux d'exploitation présentement en vigueur, on estime que la production d'oeufs par recrue dans les différents stocks de homard du Québec, représenterait entre 1 % et 4 % de la production attendue en l'absence d'exploitation.

Les calculs réalisés avec le modèle indiquent en outre que l'efficacité des différentes mesures de gestion qui pourraient être instaurées afin d'augmenter la production d'oeufs n'est pas équivalente. L'augmentation de la taille minimale de capture constituerait une des mesures les plus efficaces en ce sens. De plus, l'augmentation de la taille entraînerait aussi des bénéfices en terme de rendement en poids par recrue puisque les homards ayant été remis à l'eau et ayant survécu (90 %) auront augmenté leur poids (45 % de plus). Par exemple, une augmentation de la taille minimale de capture de 3 à 3 ¼ pouces permettrait théoriquement d'augmenter le rendement de la cohorte de 18 %. Toute modification de la taille pourrait être réalisée sur une période de quelques années, ce qui permettrait de minimiser les impacts à court terme. Les mesures visant plus spécifiquement les femelles de grande taille (taille maximale de capture, marquage des femelles oeuvées par un V-notch) sont relativement moins efficaces pour augmenter la production d'oeufs par recrue étant donné la faible représentation de ces femelles dans la population en raison de taux d'exploitation élevés. La qualité des oeufs produits par les grosses

femelles pourrait cependant être meilleure et entraîner une survie larvaire accrue et cet aspect ne saurait être négligé dans les choix qui seront faits. Une diminution importante du taux d'exploitation pourrait permettre aussi d'atteindre le niveau-cible d'oeufs par recrue. Cependant, toute diminution du taux d'exploitation nécessiterait une réduction très importante de l'effort de pêche. Selon des calculs basés sur la relation entre la capture et l'effort déployé, on estime que pour obtenir une diminution du taux d'exploitation de 10%, ce qui correspondrait à une diminution des captures d'environ 10 %, il faudrait réduire le nombre de casiers de l'ordre de 30 %.

Dans sa stratégie de conservation, le CCRH mentionne que le choix des mesures de conservation devra être laissé à l'industrie. En temps et lieux, les scientifiques du MPO pourront procéder à des analyses plus détaillées des impacts des différents scénarios de gestion qui seront proposés, afin de bien guider l'industrie dans ses choix en vue d'atteindre les objectifs de conservation.

#### Pour en savoir plus:

CCRH, 1995. Un cadre pour la conservation des stocks de homard de l'Atlantique. 53 p. + annexes.

Gendron, L., Dallaire, J.P. et G. Savard. 1995. Homard des côtes du Québec (zones de pêche 15 à 22), p. 28-56. *dans*: L. Savard [éd.]. Rapport sur l'état des invertébrés des côtes du Québec en 1994: Crustacés et mollusques des côtes du Québec,

crevette nordique et zooplancton de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Rapp. manus. sci. halieut. aquat. 2323.

#### Rédigé par:

Louise Gendron  
Tél. (418)775-0618  
Fax. (418)775-0542  
Courrier électronique: L\_Gendron@qc.dfo.ca

Ce rapport est disponible:  
Bureau Régional des évaluations de stocks  
Région Laurentienne  
Ministère des Pêches et des Océans  
Institut Maurice-Lamontagne  
C.P. 1000, Mont-Joli  
Québec  
G5H 3Z4

The English version of this document is available at the above address.